

ÉCHO D'ARGENTENAY

Octobre 2025





Les Entreprises Dufour
Votre partenaire 100% régional

Dany Dufour

Andréanne Dufour

130,principale

St-Eugène-d'Argentenay
GOW1B0

téléphone Bureau : 418-276-1478

Dany Poste 2063

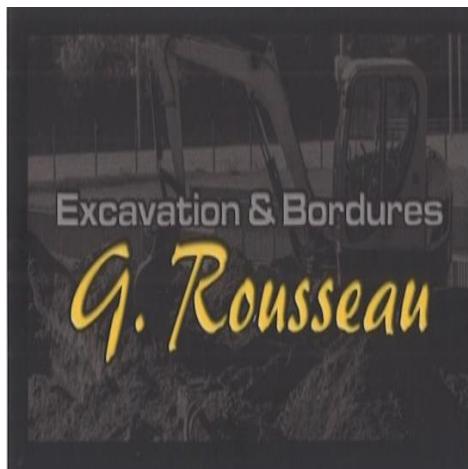
cellulaire 418-218-1473

dany@lesentreprisesdufour.com

Andréanne Poste 2064

cellulaire 418-618-7899

andreanne@lesentreprisesdufour.com



TÉLÉPHONE 418 276-6422

CELLULAIRE 418 879-0161

243, RUE PRINCIPALE

Saint-Eugène-d'Argentenay (Québec) G0B 1B0

➤ Excavation

➤ Terrassement

➤ Drain agricole

➤ Tarière 10 à 16 po

➤ Aménagement d'entrée résidentielle

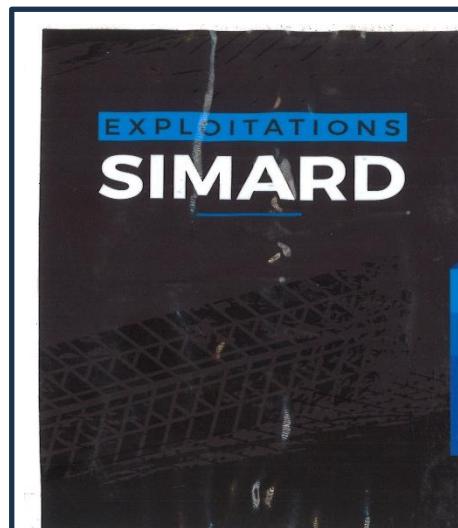
➤ Installation de bordures préfabriquées

➤ Enfouissement de fil

sans tranchée

➤ Installation de poteaux

de clôture & barrières



**SERVICES DE CAMIONNAGE,
D'EXCAVATION, DE DÉNEIGEMENT
ET DE TRAVAUX AGRICOLES DIVERS**

418 276-0121

jacquelin.simard12@hotmail.com

20, rang Saint-Charles
Notre-Dame-de-Lorette QC
GOW 1B0



Avis public d'élection

Municipalité : St-Eugène-d'Argentenay

Date du scrutin : 02 novembre 2025

Par cet avis public, Karine Ouellet, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou de maire
Poste de conseillère ou de conseiller #1
Poste de conseillère ou de conseiller #2
Poste de conseillère ou de conseiller #3
Poste de conseillère ou de conseiller #4

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente ou du président d'élection (ou de l'adjointe ou adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants.

Du lundi au vendredi

De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Attention : le vendredi, le 03 octobre le bureau sera ouvert en continu de 8 h à 16 h 30.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : dimanche, le 02 novembre de 10 h à 20 h

Jour de vote par anticipation : dimanche, le 26 octobre de 12 h à 20 h

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Mme Brigitte Perron.
5. L'adjointe a été désigné pour recevoir des déclarations de candidature : Mme Brigitte Perron.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou son adjointe, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection ou adjointe

Adresse : 493, Principale St-Eugène-d'Argentenay (Qc) G0W 1B0

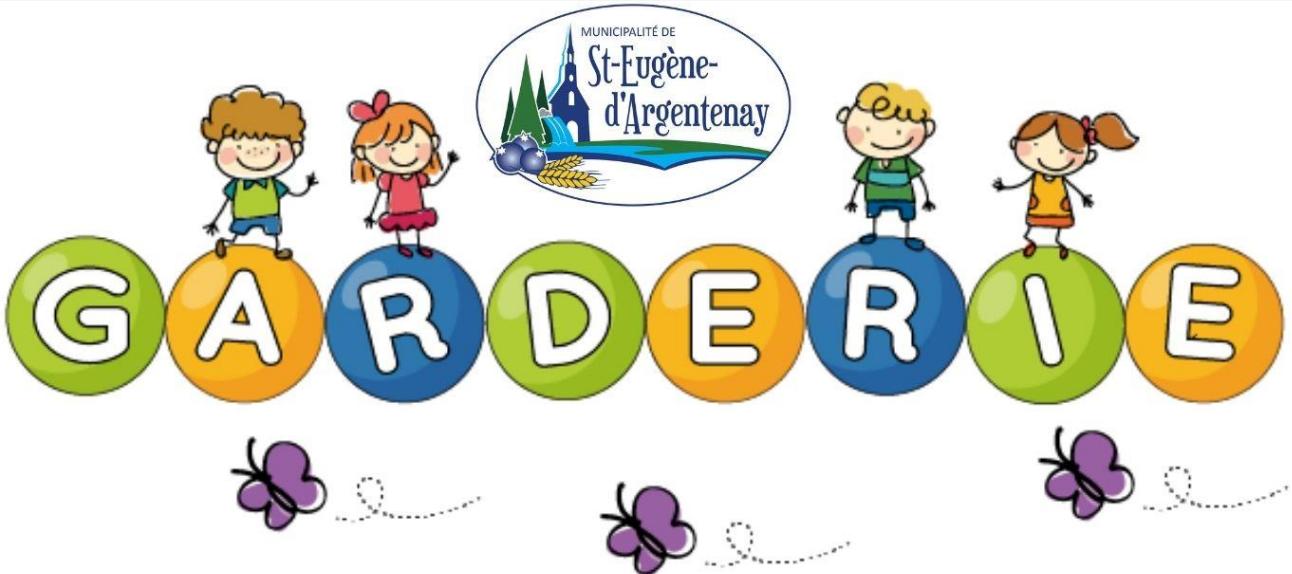
Téléphone : 418.276.1787

Signature

Fait à St-Eugène-d'Argentenay, le 05 septembre 2025



The image shows a handwritten signature in black ink. Below the signature, the text "Présidente d'élection" is printed in a smaller, standard font.



Ouverture d'ici quelques semaines pour un 6 places

Nous prenons les inscriptions de
vos enfants de 0 à 5 ans

*Nous allons privilégier les enfants des
résidents de St-Eugène-d'Argentenay.*

Veuillez appeler au bureau de la
municipalité 418.276.1787.



Appel de candidatures

Services de garde éducatifs

Le bureau coordonnateur recherche des personnes pour offrir des services de garde dans la communauté (projets-pilote approuvés par le Ministère de la Famille). Ces services de garde de style milie familial sont offerts dans un local fourni par un partenaire à des coûts très très avantageux.

Nous recherchons pour les 2 projets suivant :

- ✓ À St-Eugène, le partenaire est la municipalité
- ✓ À Ste-Jeanne d'Arc, le partenaire est la municipalité.

Conditions d'admissibilité :

- s'engager à compléter la formation requise de 45 heures (disponible en ligne)
- avoir suivi une formation RCR adaptée à l'enfance de 8 heures (disponible en ligne)
- s'engager à suivre une formation de 3.5 heures du MAPAQ (disponible en ligne)
- réussir le processus de sélection du bureau coordonnateur.

Conditions de travail :

- du lundi au vendredi de jour;
- statut de **travailleur autonome**;
- revenus annuels entre 60000\$ et 72000\$ pour 6 enfants (peut varier en fonction du nombre et de l'âge des enfants);
- un incitatif financier de 3500\$ du Ministère de la Famille est disponible sous certaines conditions.

Le bureau coordonnateur offre :

- du soutien au niveau de la réglementation, de la sécurité et de l'administration;
- de la formation continue (à faible coût);
- du support dans l'application du programme pédagogique et du programme d'activités;
- un programme d'accompagnement dans l'implantation du projet-pilote.

Si vous avez des questions ou êtes intéressées à devenir responsable de service de garde éducatif reconnu pour ce projet-pilote, vous pouvez nous faire parvenir votre candidature ou communiquer avec nous :

- par adresse postale : BC Croque la Vie
1153 ave des écoles
Normandin, Qc G8M 3Z5
- par courriel : jlalancette@cpecroquelavie.ca
- par téléphone : 418-274-2762 poste 221

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL

Séance spéciale du conseil municipal

Tenue le 28 juillet 2025

Séance spéciale de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 28 juillet 2025 à 18:30 au bureau municipal de St-Eugène-d'Argentenay à laquelle étaient présents le maire M. Gilles Dufour et les conseillers suivants :

Mme Camille Sasseville

Mme Véronique Belley

M. Dany Labrecque

M. Alain Sasseville

Absents : M. Dario Perron
 M. Alexandre Dufour

Assiste également à cette séance spéciale madame Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière.

RÉSOLUTION 2025-07-088

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION 2025-07-089

DOSSIER REPORTÉ : EAU POTABLE – 1023, PRINCIPALE

ATTENDU QUE nous n'avons pas tous les conseillers présents lors de cette séance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement

QUE le sujet soit reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 2025-07-090

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT NO 224-2025

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 135-2011 RELATIVEMENT À
L'AUGMENTATION DE LA MARGE AVANT POUR LA ZONE H13**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.l);

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 135-2011 de St-Eugène-d'Argentenay est entré en vigueur le 10 juillet 2012;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de St-Eugène-d'Argentenay a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE les implantations résidentielles dans la zone H13 sont toutes à plus de 4,5 mètres pour la marge avant;

CONSIDÉRANT QUE la marge avant dans les zones résidentielles de St-Eugène est généralement de 7,5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la recherche d'une certaine uniformité des implantations entre les secteurs résidentiels et sur une même rue présente un intérêt d'harmonisation;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 04 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement portant le N°224-2025 a été adopté à une séance régulière du conseil, tenue le 04^e jour de juillet 2025, sous la résolution N°2025-07-084;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique portant sur les objets du premier projet du présent règlement a été tenue le 28^e jour de juillet 2025;

CONSIDÉRANT QU'une copie du premier projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncé à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le second projet de règlement portant le numéro 224-025 soit et est adopté, lequel décrète et statue ce qui suit.

RÉSOLUTION 2025-07-091

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MÉLYSSA BOISVERT ET DAVID LANDREVILLE

CONSIDÉRANT QUE le 3 juin 2011 le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement n°139-2011);

CONSIDÉRANT QUE Mme Mélyssa Boisvert et M. David Landreville ont présenté une demande de dérogation mineure dans le but de permettre l'installation d'une piscine hors-terre démontable à leur résidence située au 624, rang 3;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet de permettre l'installation d'une piscine proche du chemin qui est à 21 pieds

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2025-001 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 09 juillet 2025, recommandant d'accepter la dérogation mineure pour permettre l'installation d'une piscine proche du chemin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est **favorable** avec cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE ce conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de Mme Mélyssa Boisvert et de M. David Landreville visant à permettre l'installation d'une piscine démontable à leur résidence; laquelle demande a pour effet de permettre l'installation d'une piscine hors-terre sur le côté de leur maison, près du chemin.

QUE le conseil accepte cette demande de dérogation pourvu qu'ils se conforment à la règlementation concernant l'installation d'une clôture;

QUE les demandeurs devront s'assurer de respecter toutes les autres dispositions de la règlementation notamment celles en rapport avec les dispositions concernant la sécurité.

RÉSOLUTION 2025-07-092

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – RÉMY BOISVERT

CONSIDÉRANT QUE le 3 juin 2011 le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement n°139-2011);

CONSIDÉRANT QUE M. Rémy Boisvert ont présenté une demande de dérogation mineure dans le but de permettre l'agrandissement de la galerie à l'avant;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet de permettre l'agrandissement de sa galerie sur toute la façade de sa résidence;

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2025-002 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 09 juillet 2025, recommandant d'accepter la dérogation mineure pour permettre l'installation d'une piscine proche du chemin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est **favorable** avec cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE ce conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de M. Rémy Boisvert et de visant à permettre l'agrandissement de sa galerie d'une largeur de 24 pieds.

RÉSOLUTION 2025-07-093

RÉSOLUTION D'INTENTION AU REGARD DU PROJET DE MUTUALISATION DU SERVICE DE TRAITEMENT DES EAUX POTABLE ET USÉE ET APPROBATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU FRR

CONSIDÉRANT les besoins des municipalités en matière de traitement de l'eau potable et de l'eau usée;
CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini accepte de présenter un projet dans le cadre du volet – Coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité visant la mutualisation des services en eau potable et en eau usée regroupant plusieurs municipalités dont la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rencontres d'informations et d'échanges ont été tenues entre les municipalités concernées permettant ainsi de connaître et d'établir le détail des coûts ainsi que les paramètres de cette mutualisation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT le premier appel à projets qui se déroulera du 2 mai au 22 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette enveloppe destinée à la coopération intermunicipale permettra d'établir des bases solides au partenariat lié à la mutualisation des services en eaux et que la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay a l'intention de poursuivre cette entente au-delà de l'aide du FRR;

CONSIDÉRANT la valeur ajoutée de s'associer avec la Ville de Dolbeau-Mistassini en cette matière tant pour l'expertise liée aux opérations que pour la qualité de la main-d'œuvre qui y est attitrée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay s'engage à participer au projet de mutualisation des eaux;

QUE le conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay nomme la Ville de Dolbeau-Mistassini comme organisation responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil désigne la directrice générale pour signer les documents nécessaires aux fins de la présente demande.

RÉSOLUTION 2025-07-094

ADJUDICATION DU CONTRAT – FOSSÉS DANS LE RANG 2

CONSIDÉRANT QUE nous devons creuser sur le bord du chemin entre le 236 et le 245, rang 2;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons faire creuser 850 pieds de fossé dans le rang 2, près du 465, rang 2;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des soumissions à deux entrepreneurs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité décident de donner le contrat à l'entrepreneur Gervais Dufour.

RÉSOLUTION 2025-07-095

CHANGEMENT DE LA DATE DE LA TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTEMBRE 2025

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE nous décidions de changer la date de la tenue de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal qui était planifié pour le lundi, 08 septembre et de la tenir plutôt le lundi, 15 septembre 2025.

RÉSOLUTION 2025-07-096

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 19h20.



Gilles Dufour
Maire



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ ROBERVAL
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

2^{ER} EXERCICE

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNIAL

2025-2026-2027

AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay devant être en vigueur durant les exercices financiers 2025-2026-2027, a été déposé à mon bureau le 10 septembre 2025.

Toute personne peut en prendre connaissance au bureau du secrétaire trésorier, 493 rue principale à St-Eugène-d'Argentenay, durant les heures régulières de bureau.

Processus de révision

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, doit être déposée avant le **1^e mai 2025**;

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le **1^e mai 2025**;
 - Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux endroits ci-dessous indiqués;
 - Être déposée au bureau de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay, 493 rue principale St-Eugène-d'Argentenay ou au bureau de la MRC Maria-Chapdelaine, 173, boulevard St-Michel, Dolbeau-Mistassini;
 - Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 97-132 de la MRC Maria-Chapdelaine et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.
 -
- DONNÉ à St-Eugène-d'Argentenay ce 10^{ième} jour de septembre 2025.

Karine Ouellet

Directrice générale / greffière-trés



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

AVIS PUBLIC

Changement de date – Séance ordinaire du conseil pour le mois d'octobre 2025;

Est par la présente donné par la soussignée, Karine Ouellet, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE la séance ordinaire du conseil du mois d'octobre 2025 se tiendra le **mercredi, le 01 octobre** à 19h00 plutôt que le lundi, 06 octobre tel que prévu au calendrier;

La séance aura lieu au bureau de la municipalité, située au 493, Principale, à St-Eugène-d'Argentenay.

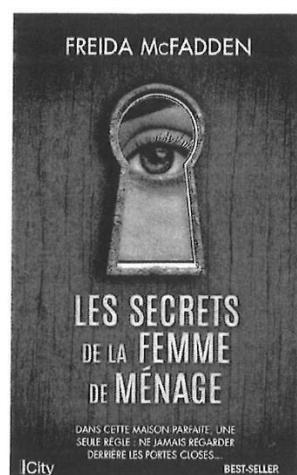
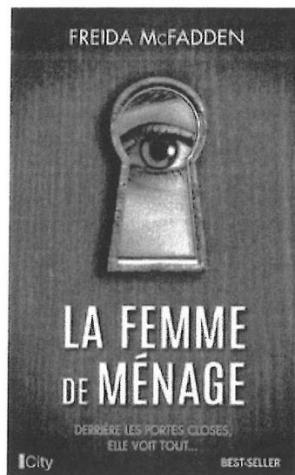
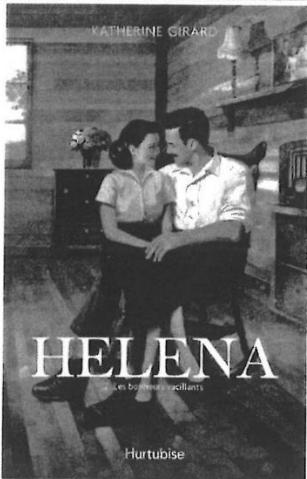
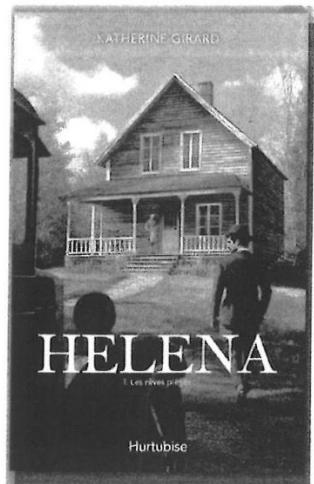
DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay ce 23^{ème} jour de septembre 2025.

Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière

Le Centre de Conditionnement physique a été agrandi et réaménagé pour offrir un meilleur service.

N'hésitez pas à vous abonner, 50.00\$ payable annuellement par personne. Pour autres détails et abonnement, communiquez au bureau de la Municipalité. Tél : 418.276.1787





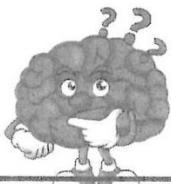
Venez-voir les Nouveautés à la Bibliothèque Municipale située au sous-sol du Centre Communautaire.
Les heures d'ouvertures sont de 18h30 à 19h30
À *tous les mardis*.



« LA LECTURE NOURRIT L'ÂME, COMME LE PAIN NOURRIT LE CORPS »

**COURS DE VITALITÉ INTELLECTUELLE
IL EST ENCORE TEMPS DE VOUS INSCRIRE
EN VOUS PRÉSENTANT LE JEUDI
13H00 À LA SALLE DU CENTRE
COMMUNAUTAIRE.**

« La vitalité intellectuelle désigne l'ensemble des capacités mentales qui permettent de rester concentré, créatif et performant au quotidien. Elle inclut des éléments tels que la mémoire, la capacité d'apprentissage, la prise de décision et la concentration. »



Bienvenue à tous!



14 septembre 2025

Bonjours à tous!

Dans quelque instant nous ferons le tirage du Moitié -moitié. Je sais que vous avez tous hâte de connaître le gagnant, mais avant au nom du comité de gestion de la fabrique sans nommer personne de peur d'en oublier , permettez - moi de remercier toutes celles qui ont contribuer à la vente des billets et un gros merci à vous tous qui nous ont encouragé par l'achat de ceux-ci.

C'est ensemble, avec des gestes simples mais puissants que nous pouvons continuer d'avancer.

Grâce à votre engagement, votre énergie et votre générosité nous avons pu récolter le jolie montant de : \$5,260. dollars pour soutenir nos projets, ce qui permet au gagnant de recevoir le prix de \$2,630.

À chacun de vous la meilleur des chances et encore une fois un gros merci pour votre collaboration.

Le comité de gestion!

Je demande à l'abbé Cantin de bien vouloir pigé le billet gagnant.

Nom : Hugé 2711
Lilibé

Ville :

MESSES

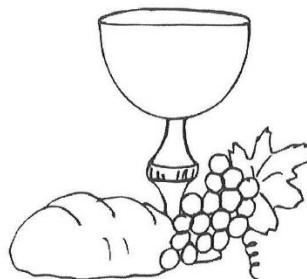
Octobre 2025

5 OCTOBRE	ADACE	
12 OCTOBRE	Michel Frappier Jeanne d'arc Tremblay	par Nicole et Denis Genest par Bertrand Tremblay
19 OCTOBRE	ADACE	
26 OCTOBRE	Roger Harvey Gilles Laforest	par son épouse Quête au Funéraille



LAMPES du SANCTUAIRE

5 OCTOBRE	Maurice Caron
12 OCTOBRE	Françoise Boudreault
19 OCTOBRE	Marielle rousseau
26 OCTOBRE	Famille Gilles Dufour



A ÉTÉ ACCUEILLI AVEC JOIE DANS NOTRE COMMUNAUTÉ SAMEDI 30 AOÛT 2025

Brandon Bouchard, né le 5 juillet 2024 , enfant de Keven Bouchard et Chantal Julien

Marraine :Patricia Julien Parrain :Sony Bouchard

Nous offrons nos plus Sincères
Condoléances à la famille de Mme
Nicole Tremblay décédée le 20
septembre 2025.

Elle était la sœur de MM. Réjean et
Rodrigue Tremblay de notre paroisse



Guide des bonnes pratiques pour la chasse

Conteneurs de chasse

Du 1^{er} septembre au 31 octobre, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, en collaboration avec certaines municipalités, met à votre disposition des conteneurs de chasse pour vous départir de vos carcasses de gibier et de sauvagine.

Emplacement et horaire

L'emplacement des conteneurs et l'horaire des levées sont disponibles sur notre site Internet.

www.rmrjac.qc.ca/conteneurs



Si le conteneur est plein, avisez votre municipalité dès que possible.

Consignes à suivre



1 Placez tous les restes d'animaux dans un sac de plastique solidement attaché.



2 Refermez le couvercle du conteneur après chaque utilisation.



3 Laissez les lieux propres après votre départ.



Que dois-je faire avec mes résidus de balles et munitions?

Ne les déposez jamais dans l'un de vos bacs à la maison! Vous pouvez les rapporter gratuitement à un service de police local.


Régie des matières résiduelles
Lac-Saint-Jean



3^e versement de taxes :
10 septembre 2025

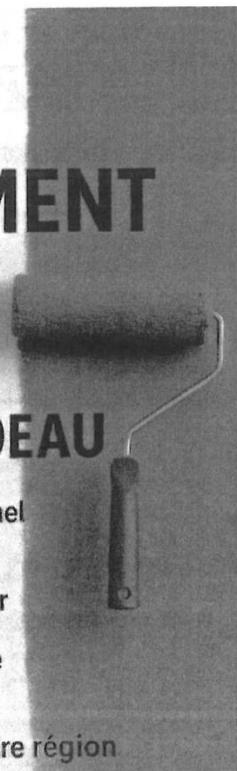
**PEINTRE
EN BÂTIMENT
INTÉRIEUR &
EXTÉRIEUR
KEVIN BILODEAU**

 Service professionnel et rapide

 Intérieur & extérieur

 Finition impeccable
Estimation gratuite

 Disponible dans votre région



418-313-4222

Biscuits moelleux à la citrouille

Ingédients :

- 2 tasses et demie (625 ml) de farine tout usage
- 1 cuillère à thé de bicarbonate de soude
- 1 cuillère à thé de poudre à pâte (levure chimique en Europe)
- 1 cuillère à thé de cannelle
- 1/2 cuillère à thé de muscade
- 1/2 cuillère à thé de sel
- 1 tasse et demie (375 ml) de sucre
- 1/2 tasse (125 ml) de beurre, ramolli
- 1 tasse (250 ml) de purée de citrouille
- 1 œuf
- 1 cuillère à thé d'extrait de vanille
- 1 tasse (250 ml) de sucre en poudre



Préparation :

1. Tapissez une plaque à cuisson d'une feuille de papier parchemin et vaporiser légèrement d'huile.
2. Combiner la farine, le bicarbonate de soude, la poudre à pâte, la cannelle, la muscade et le sel dans un bol.
3. Battre le sucre et le beurre avec votre mélangeur à vitesse élevée.
4. Ajouter la citrouille, l'œuf et la vanille et mélanger jusqu'à ce que ça soit bien incorporé.
5. Ajouter graduellement les ingrédients secs.
6. Réfrigérer la pâte pendant 3 ou 4 heures.
7. Préchauffer le four à 375 °F (190 °C).
8. Avec une cuillère, former des petites boules avec le mélange. Rouler dans le sucre en poudre et déposer sur la plaque à biscuits (12 par plaques [36 au total]).
9. Faire cuire pendant 11 à 13 minutes.
10. Se conserve dans un contenant hermétique.
11. Bon appétit ☺





Recherche une grand-maman les lundis et les mercredis pour aller prendre une marche avec un jeune de 3 ans en poussette.

15.00\$ de l'heure

Pour infos : Annie
Tél : 1-438-887-6659



Consultation publique – Monastère des Pères Trappistes

Le Monastère des Pères Trappistes de Mistassini fait partie de notre histoire collective. Il incarne un pan important de notre patrimoine, mais aussi un lieu porteur de sens, de mémoire et de possibilités. Aujourd'hui, nous sommes à la croisée des chemins : réfléchir à sa prochaine vocation et lui redonner vie..Depuis plusieurs mois, nous avons amorcé une démarche de consultation auprès de différents acteurs du milieu : élus, organismes culturels, partenaires économiques, représentants du milieu communautaire et touristique. Cette réflexion collective a permis de faire émerger des idées inspirantes, toutes ancrées dans les valeurs de notre territoire et dans le respect de l'esprit de quiétude qui caractérise ce lieu..Nous souhaitons maintenant ouvrir cette réflexion à l'ensemble de la population. Le 19 octobre prochain, vous êtes invités à venir découvrir le Monastère, à prendre connaissance des propositions qui ont émergé, et surtout, à partager votre propre vision pour l'avenir de ce site d'exception.

Construisons collectivement un avenir pour le Monastère, à la fois fidèle à son passé et porteur de sens pour notre communauté.

Déroulement de l'événement Adresse : 100, route des trappistes, Dolbeau-Mistassini, G8L 5E5.

9 h à 10 h : Visite guidée du Monastère (facultative) 10 h à 12 h : Présentation des résultats des consultations menées auprès des acteurs du milieu, échanges avec les participants et recueil de commentaires.

Café et viennoiseries offerts sur place! Afin de bien vous accueillir, merci de vous inscrire **avant le 16 octobre**. Contactez Guylaine Lavoie à l'adresse courriel glavoie@mrcmaria.qc.ca ou par téléphone au 418 276-2131 poste 4206.

AVIS A LA POPULATION



Journal Écho d'Argentenay

Le journal appartient à chacun d'entre nous et tout le monde peut participer à l'élaboration de son contenu. Vous avez la possibilité d'offrir vos services, de vendre ou d'acheter des articles.

Les organismes communautaires y présentent leurs activités; les commerçants ont l'opportunité de publier leur entreprise. Pour les personnes qui désirent élaborer sur un sujet en particulier, faire des remerciements, offrir vos souhaits ou autres par le biais du journal n'ont qu'à communiquer au 418 276-1787

Concours- Tirage mensuel

Félicitations Mme Réjeanne Thibeault

Le tirage au sort a été fait par

Mme Éliette Langevin

Pour le MOT DÉBROUILLÉ du mois d'Octobre 2025,
merci de nous apporter votre réponse avant le 28 octobre 2025.

Le gagnant(e) se mérite un certificat-cadeau de 20.00\$
au Dépanneur JD ou Restaurent 4 saisons.



Un nouveau défi : Les mots débrouillés. Trouvez les mots à débusquer, puis repérez les dans la grille. Les mots débrouillés sont un défi supplémentaire



Nom : _____ Mot débrouillé _____

Téléphone : _____



INDICE : COMMUNIQUER

Mot de 7 lettres

T	O	R	S	I	O	N	T	R	M	A	W
N	N	D	R	A	N	I	E	V	U	N	E
E	E	A	N	E	L	E	M	M	I	X	E
N	T	E	M	E	G	L	M	U	R	I	K
I	O	T	A	A	N	A	O	C	T	E	E
M	I	I	R	E	I	O	S	U	T	U	N
M	F	R	N	S	R	D	M	S	Y	X	D
I	A	E	Z	I	L	A	U	R	A	T	R
B	R	V	F	B	P	B	F	A	O	P	O
T	R	I	B	U	O	O	E	N	Y	H	B
R	C	S	E	R	D	N	O	L	A	O	A
E	L	L	I	E	R	O	I	L	O	F	B

MOT DÉBROUILLÉ : _____

1. Vent AEILZ A ____ Z ____

2. Qui éprouve de l'angoisse AEINUXX A ____ I ____ X

3. Côté gauche d'un navire ABBOOR B ____ O ____

4. Action de barrer le passage AABEGRR B ____ R ____ E

5. Intestin d'un animal ABOUY B ____ A ____

Notez que les indices 21 et 22 ont été camouflés

6. Pierre précieuse	AADIMNT	D ____ M ____ T
7. Orchestre	AAEFFNR	F ____ F ____ E
8. Feuillet	FILOO	F ____ I ____
9. Sécrétée par une glande	EHMNOOR	H ____ M ____ E
10. Qui est tout près d'arriver	EIIMMNNT	I ____ I ____ N ____
11. Capitale du Royaume-Uni	OELNORS	L ____ D ____ S
12. Rejet de sang noir et pâteux par l'anus	AEELMN	M ____ E ____
13. Substance visqueuse	CMSUU	M ____ U ____
14. Avis	IINNOOP	O ____ N ____ N
15. Organe de l'ouïe	EEILLOR	O ____ I ____ E
16. Ouverture	CEFIIOR	O ____ F ____ E
17. Corridor	AAEGPSS	P ____ S ____ E
18. Embarcation de fortune	AFIORT	R ____ I ____
19. Solide	BEORSTU	R ____ U ____ E
20. Pierre précieuse d'un rouge vif	BIRSU	R ____ I ____
21. Partie la plus élevée de quelque chose	EMMOST	
22. Action de farder	INOORST	T ____ B ____
23. Groupe nombreux	BIRTU	V ____ N ____ D
24. Chanceux	ADEINRV	V ____ I ____
25. Vrai	EEIRTV	W ____ K- ____ D
26. Fin de semaine	DEEEKNW	Y ____ R ____ M
27. Métal	IMRTTUY	

Comités

CLUB ÂGE D'OR HARMONIE

Présidente	Mme Claire Perron
Vice-Présidente	Mme Ghislaine Perron
Secrétaire	Mme Angèle Labrecque
Trésorière	Mme Rachel Fortin
Administrateur(trice)s	Mme Françoise Imbeault M. Normand Perron M. Denis Verge

COMITÉ BÉNÉVOLES

Présidente	Mme Micheline Dufour
Vice-Président	M. Georges -Henri Lavoie
Secrétaire-trésorière	Mme Lucie Guimond
Administratrices	Mme Lisette Gagnon Mme Annick Sauvageau Mme Lisette Sauvageau
Coord. Transport	Mme Lucie Guimond
Transporteurs	Mme Hélène Boudreault Mme Jeanine Caouette M. Laurent Côté M. Normand Labeaume M. Alain Sasseville Mme Lisette Sauvageau

COMITÉ ST-VINCENT-DE-PAUL

Présidente	Mme Françoise Imbeault
Vice-présidente	Mme Emilienne Bouchard
Trésorière	Mme Jeanne Bouchard
Secrétaire	Mme Léona Lavoie
Directrices	Mme Lise Doucet Mme Françoise Gauthier Mme Yvonne Tremblay

COMITÉ BIBLIOTHÈQUE

Responsable	Mme Angèle Labrecque
Bénévoles	Mme Jeanne Bouchard Mme Micheline Dufour Mme Rachel Fortin Mme Lisette Gagnon Mme Françoise Gauthier Mme Brigitte Perron Mme Marielle Rousseau Mme Annick Sauvageau Mme Léane Shore

ADS

Président	M. Yvan Gauthier
Vice-Président	M. Gaston Rousseau
Secrétaire	Mme Jeanine Caouette
Directeur(trice)s	Mme Micheline Belley Mme Mélissa Larouche M. Romuald Potvin Mme Camille Sasseville
<i>Représentant de la mun.</i>	M. Gilles Dufour

ORDRE SÉCULIER FRANCISCAIN

Présidente	Mme Lise Bouchard
Vice-Présidente	Mme Rita St-Pierre
Secrétaire-trésorière	Mme Yolande Labrecque

Comité de Gestion

Communauté Chrétienne St-Eugène d'Argentenay	
Responsables	Mme Claire Perron
Secrétaire	Mme Rachel Fortin
Secrétaire	Mme Carole Perron
Membres	Mme Ghislaine Perron M. Raymond Sauvageau M. Denis Verge

COMITÉ DES LOISIRS

Présidente	Mme Sophie Bouchard
Vice-président	M. Jean-Guy Gagnon
Secrétaire	Mme Mélissa Boutin
Trésorière	Mme Mélissa Larouche
Directeur(trice)s	Mme Micheline Belley

COMPTOIR VESTIMENTAIRE

Présidente	Mme Françoise Imbeault
Directrices	Mme Micheline Belley Mme Léona Lavoie Mme Lise Doucet Mme Sylvie Thomas Mme Cécile Vallée

CONCOURS

À St-Eugène-d'Argentenay

La municipalité lance un **CONCOURS** aux citoyens de St-Eugène-d'Argentenay. Ceux-ci sont invités à décorer leur maison et à nous envoyer une photo de leurs décos d'Halloween en commentaire à cette publication ou par courriel, dg@argentenay.ca

Un gagnant sera choisi au hasard et dévoilés, **le jeudi 30 octobre à 15h00**, sur la page Facebook de la municipalité.

Il se méritera un certificat cadeau d'une valeur de **100\$ au Dépanneur JD.**

Bonne chance à vous tous!



Dans la nuit du samedi
1 Novembre au dimanche
2 Novembre 2025.

N'OUBLIEZ PAS !
ON RECULE
L'HEURE



Octobre 2025

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1 19h00 SÉANCE DU CONSEIL 	2	3 Dernier jour pour déposer sa déclaration de candidature (fin 16h30)	4	5
6	7 Comptoir Vestimentaire 13h00 à 15h00 Bibliothèque 18h30 à 19h30	8	9	10	11	12
13 Action de Grâce Bureau fermé	14 Comptoir Vestimentaire 13h00 à 15h00 Bibliothèque 18h30 à 19h30	15	16	17	18	19
20	21 Comptoir Vestimentaire 13h00 à 15h00 Bibliothèque 18h30 à 19h30	22	23	24	25	26 Vote par Anticipation De 12h à 20h
27	28 Comptoir Vestimentaire 13h00 à 15h00 Bibliothèque 18h30 à 19h30	29	30	31 Distribution des friandises De 18h à 20h00		